SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260225-DCM2026_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-012 – FINANCES - Demande de subventions au titre de la DETR, de l'Agence Nationale du Sport et autres partenaires – Rénovation d'un terrain mixte rugby / football en herbe aux normes fédérales

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	15	14	pour : contre :	21 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le diagnostic sportif communal réalisé en 2023 mettant en évidence la nécessité de moderniser les équipements sportifs extérieurs ;

Signé par : Noëlle CHENOT
Date : 21/02/2026
Qualité : Maire

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260225-DCM2026_012-DE

CONSIDÉRANT l'inscription de l'opération de rénovation du terrain B en terrain mixte rugby / football homologué dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune ;

CONSIDÉRANT l'absence de terrain homologué aux normes fédérales pour la pratique du rugby sur la commune, entraînant des déplacements hors site pour les entraînements et compétitions ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de créer un terrain mixte afin d'optimiser l'utilisation des équipements par les clubs de rugby et de football ;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif « Rugby – Héritage 2023 » à hauteur de 60 000 € ainsi que le soutien de Golfe Morbihan Vannes Agglomération, et la possibilité de solliciter d'autres financements publics, notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et auprès du Département ;

Le projet de rénovation du terrain B vise à la création d'un terrain en herbe mixte rugby / football conforme aux normes fédérales, pour un coût prévisionnel estimé à 431 834,08 € HT (estimation du maître d'œuvre en date du 30 janvier 2026).

Il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR, à hauteur de 27 % du montant HT des travaux, ainsi que toute autre subvention susceptible de contribuer au financement de l'opération.
Le solde sera pris en charge par la commune, hors récupération du FCTVA.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité

SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'auprès de l'Agence Nationale du Sport, de Golfe Morbihan Vannes Agglomération, du Département et de tout autre organisme financeur ;

AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes de subventions ;

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260225-DCM2026_012-DE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr